

CTPD 3 novembre 2005 : BILAN DE LA RENTREE

Réponses de M. DUPONT (IA)aux déclarations préalables :

Il n'y a eu aucune pression de l'IA en ce qui concerne les embauches de CAE ou d'EVS. Embaucher des CAE, c'est remplir la mission sociale de l'Ecole. Pour les EVS, il ne faut pas oublier que beaucoup d'Aides Educateurs ont pu passer le concours de Professeurs des Ecoles.

SNES : C'est oublier que le statut d'EVS (si l'on peut parler de statut) est bien plus précaire que celui des emplois-jeunes ou encore des assistants d'Education. La « mission sociale » de l'école ne peut se réduire pour nous à faire le lit de la précarité.

Sur la solarisation des élèves handicapés : une réunion de travail sur les AVS aura lieu au 3^{ème} trimestre.

Intervention de M. DUTOT (IA-adjoint) :

S'est félicité des conditions de « sérénité » dans lesquelles s'est faite, globalement, la rentrée. Il n'est pas anormal d'avoir des effectifs supérieurs à 25-26-27 dans des établissements non-ZEP.

Mais alors est-il normal d'avoir des effectifs de 30 élèves, voire plus, ce qui est fréquent dans les collèges du département ?

L'enquête lourde, pas tout à fait terminée, montre une baisse d'environ 1300 élèves sur le département. Le reliquat des réserves d'heures permettra les ajustements nécessaires après les résultats définitifs de l'enquête lourde.

Des moyens supplémentaires sont accordés aux établissements en fonction d'un projet qui prévoit une obligation de résultat.(« contractualisation »)

Nous avons contesté la dérive qui consisterait à attribuer tout ou partie des moyens d'ajustement de rentrée sur le mode de la contractualisation.

A propos des horaires réglementaires non assurés : « Les chefs d'établissement font ce qu'ils veulent avec leur DGH. C'est leur « cuisine » ».

Les chefs d'établissement, lorsqu'ils rendent des heures à l'IA, le font de façon totalement volontaire.

Sans, volontairement, consulter les collègues...

Langues vivantes :

14 expérimentations de LV2 en 5^{ème}, dont 12 pour l'allemand, 1 pour l'anglais et 1 pour le portugais.

M. DUPONT : le Recteur a arrêté une carte des LV inscrivant comme principe la « continuité du parcours linguistique ». Il y a beaucoup de sections de LV autres que l'anglais qui sont

ouvertes. De toute manière, pour la LV1, il n'y a pas obligation de proposer un choix : la seule obligation est de proposer 1 LV.

Sur l'enseignement des LV dans le 1^{er} Degré : au niveau du cycle 3, s'il y a une demande des familles, on y répondra. Actuellement on « accompagne » à partir de 8 élèves.

M. CLAUD, Principal : Les implantations d'allemand dépendent du « dynamisme des enseignants »

M. WUILLAMIER (IA-adjoint) : de toute manière il faut cesser de penser en termes de LV1-LV2. On n'est plus non plus dans le schéma des niveaux 2nde-1^{ère}-Term. Il faut réfléchir en fonction du « portefeuille de compétences »

Position de l'UNSA : rendre l'anglais obligatoire pour tous en LV1.

Nous avons rappelé notre désaccord avec la politique d'implantation des LV dans le Premier Degré, notre inquiétude face à la situation des autres langues, et notamment de l'allemand.

4^{ème} AS et 3^{ème} option Découverte Professionnelle 3 ou 6 heures :

M. DUPONT : il faut surtout éviter de mettre en place des filières. Il faut réfléchir à des modalités d'alternance dérogatoire dès la 4^{ème}, dans le cadre de l'autonomie des établissements..

Ceci dit, l'alternance n'est qu'un outil parmi d'autres : il y a aussi les classes relais.

Outre la confusion entre alternance et dispositifs relais qui ne répondent pas aux mêmes besoins, on ne peut que contester la volonté de développer le dérogatoire en s'affranchissant ainsi des règles communes pour un nombre grandissant d'élèves.

3^{ème} :DP 3heures : Mme MARCHAL, Principale : Les élèves sont le plus souvent répartis sur 2 divisions. Ils ont été recrutés à leur demande ou à celle de leurs familles. Ils ne sont pas forcément plus en stage que les autres élèves de 3^{ème}.

M. DUTOT : Une réflexion est menée actuellement avec la DOS du rectorat sur l'établissement d'une convention-cadre.

Moyens de surveillance :

Nous sommes inquiets de la confusion qui règne entre les Assistants de Vie Scolaire, les Assistants d'Education du Premier degré et ceux du Second degré. La réponse donnée par l'IA (« c'est la même ligne budgétaire ») en dit long sur la qualité et la pérennité de ce type de moyens !

NOS INTERVENTIONS ont porté en outre sur les points suivants :

Nous avons souligné notre opposition à la mise en place de l'apprentissage, en citant une note de la DESCO de 2003 qui pointait ses dérives et qui y voyait une filiarisation et un mode d'évacuation des élèves.

Nous avons une nouvelle fois contesté la mise en place de la DP3h en lieu et place des classes de 3^{ème} PVP, alors qu'il ne s'agit pas des mêmes élèves. C'est là créer un amalgame qui risque

de dénaturer l'objectif de la DP3. Le problème de fond, c'est qu'on met en place des dispositifs nouveaux sans les financer au niveau des moyens.

Sur nos questions concernant les situations particulières d'établissements où nous constatons des écarts importants (en plus ou en moins) entre la dotation initialement prévue et celle résultant des ajustements de septembre, nous avons eu, certes des réponses, mais nous manquons d'éléments pour peser réellement sur les décisions de l'IA.

Perrine DETOEUF

Pierre HEUMETZ

Bruno MARECHAL

Bruno MER

Bertrand MESURE